



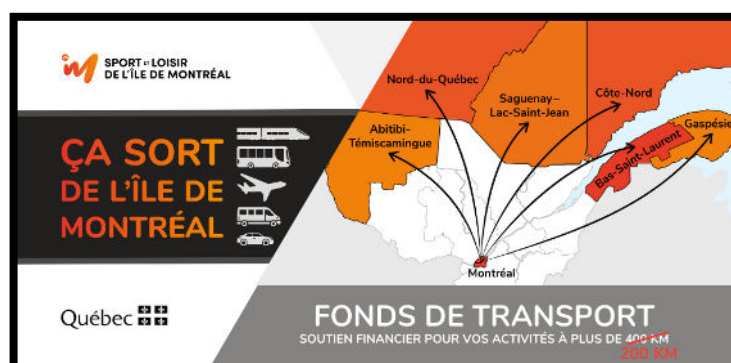
**SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

GUIDE DE DEMANDE

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER ÇA SORT DE L'ÎLE

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DU PROGRAMME	2
OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
ADMISSIBILITÉ	2
TYPE D'ORGANISATION	2
ACTIVITÉS ADMISSIBLES	3
DISTANCE PARCOURUE MINIMALE	3
DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES	3
DOCUMENTS ET PROCÉDURES	4
PROCESSUS DE DEMANDE	4
AVANT L'ACTIVITÉ	4
APRÈS L'ACTIVITÉ	4
APRÈS LA CONFIRMATION D'UN SOUTIEN FINANCIER	5
ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATION DÉPOSANT LA DEMANDE	6
ANNEXE A – ORGANISMES NATIONAUX RECONNUS	7



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière aux Unités régionales de loisir et de sport du Québec (URLS), dont Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM), afin d'assurer la gestion de la mesure de soutien au transport en région.

Cette aide vise à faciliter la participation aux activités sportives, récréatives ou de plein air en remboursant une partie des frais de transport des équipes, clubs et organisations.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif global du Fonds de transport est de diminuer les coûts de participation à des événements et des activités sportives, récréatives ou de plein air à **plus de 200 km** de Montréal, en remboursant une partie des frais de transport associés.

Le programme a pour objectifs spécifiques de :

- Contribuer au développement des personnes participant à l'activité dans leur discipline;
- Encourager les associations locales et régionales à visiter les régions du Québec;
- Permettre aux personnes participant à l'activité un déplacement hors région pour la pratique d'activités;
- Encourager les Montréalais-es à rayonner dans les autres régions du Québec;
- Permettre une représentation de la région aux paliers provincial et interrégional;
- Créer des expériences inoubliables et de qualité.

ADMISSIBILITÉ

TYPE D'ORGANISATION

L'organisme demandeur doit correspondre aux organisations admissibles suivantes.

Organisations admissibles	Organisations non admissibles
Organisme à but non lucratif (créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale) - Organisations sportives locales et régionales à but non lucratif reconnues par une fédération sportive ; - Organisations de loisirs et plein air locales et régionales à but non lucratif reconnues par un organisme national de loisir ou de plein air. Établissement scolaire public situé sur l'île de Montréal - Concentrations sportives dans les écoles secondaires et les établissements postsecondaires ; - Sports-études reconnus dans les écoles secondaires et les établissements postsecondaires ; - Équipes sportives parascolaires et établissements postsecondaires ; - Concentrations artistiques et art-études et les établissements postsecondaires ; - Équipes récréatives et de plein air parascolaire et les établissements postsecondaires ; - Groupes faisant partie d'un programme national reconnu (SES, Fillactive, eX3...) ; - Classes ou équipes parascolaires d'une école primaire provenant des centres de services scolaires francophones ou d'une commission scolaire anglophone.	- Établissements d'enseignement privés; - Municipalités et bibliothèques; - CPE, garderies et coopératives; - Équipes, clubs, organismes privés à but lucratif; - Équipes semi-professionnelles et professionnelles; - Liges de garages; - Entreprises issues du milieu à but lucratif; - Travailleur-euse-s autonomes; - Individus (inscrits au sein d'une équipe, d'un club ou d'un organisme privé ou pour un projet personnel).

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

L'activité doit obligatoirement être organisée ou reconnue par une fédération sportive québécoise ou un organisme national de loisir reconnu par le ministère de l'Éducation¹ (voir Annexe A pour la liste complète).

Activités admissibles	Activités non admissibles
Activité récréative ou de loisir Une activité de loisir est exercée par une personne durant son temps libre. Choisie et pratiquée dans un but de divertissement, de distraction, d'amusement ou d'épanouissement, elle peut se dérouler sans encadrement ou dans le cadre de services offerts par les structures des milieux associatif, communautaire, municipal, scolaire ou privé. (Ex. : le rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle, événements en loisir culturel de type festival, concert, le loisir actif, etc.).	- Les Jeux du Québec ; - Les congrès, colloques, forums, réunions, rencontres ; - Les assemblées générales annuelles ; - Les activités de formation non liées aux activités admissibles et qui n'engagent pas de mouvement ; - Les activités liées uniquement au travail qui n'incluent aucune activité récréative ou sportive avec personnes participant à l'activité.
Activité sportive Une activité sportive est une pratique physique, compétitive ou non, qui implique l'utilisation du corps pour atteindre un objectif spécifique, souvent lié à la performance physique, à la compétition, à la santé ou au divertissement. (Ex : Championnat, compétition, camps de sélection, circuits provinciaux, les parties en saison régulière et en série, etc.)	
Activité de plein air Une activité de plein air fait référence aux activités de natures diverses qui se déroulent dans les espaces de plein air. Cette expression est préférable à « activité physique de plein air » ou à « activité physique de pleine nature » pour désigner une activité physique non motorisée, pratiquée dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature et selon des modalités autres que la compétition sportive. (Ex. : traineau à chien, randonnée canot-kayak, hébertisme, etc.). ²	

DISTANCE PARCOURUE MINIMALE

La distance parcourue doit :

- Couvrir une distance d'au moins **200 km à l'aller seulement** (le calcul sera effectué avec Google Maps) ;
- Se faire à l'intérieur du Québec.

DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles nécessaires au transport et doivent être directement liées aux activités autorisées.

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
Frais de transport - Kilométrage d'une voiture personnelle ; - Location d'un moyen de transport (voiture, autobus) ; - Prix d'un billet (avion, autobus, train, bateau).	- Déplacements des délégations dans le cadre des Jeux du Québec ; - Frais d'hébergement et frais de repas ; - Toute dépense liée à : - Un accident de la route ou une infraction lors du transport ; - Une responsabilité d'assurance (prime, déductible, etc.) ; - Frais d'exploitation et frais juridiques ; - Dépassements de coûts ; - Frais et honoraires liés à l'obtention d'un financement (temporaire ou permanent), y compris les frais d'analyse et d'étude de dossier ; - Toute autre dépense non directement liée au transport.

¹ Toute activité doit être organisée par l'entremise du [Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises](#) ou du [Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisirs](#). L'organisation de l'activité peut être sous la responsabilité des entités régionales.

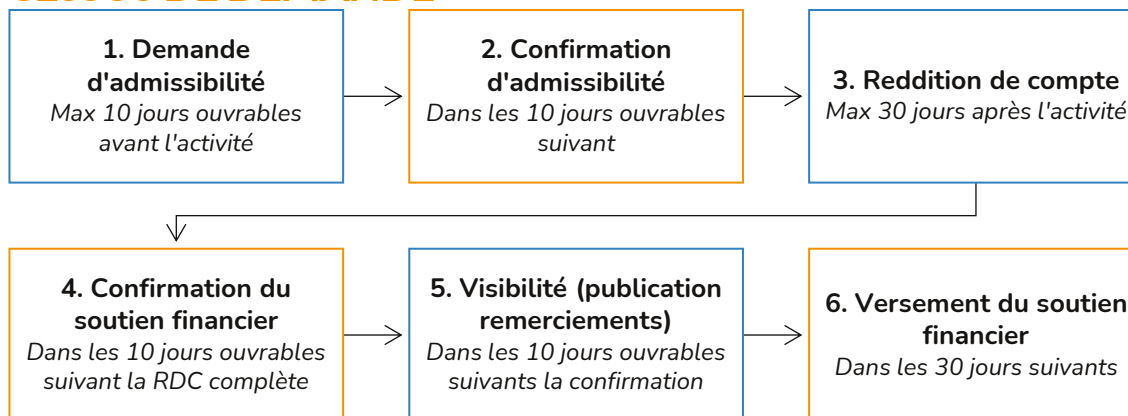
² Source : https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PAFURS_Normes.pdf

DOCUMENTS ET PROCÉDURES

Les documents suivants sont disponibles sur notre [site internet](#) pour faciliter le dépôt d'une demande :

- **Fiche synthèse du Guide de demande**
- **Guide de demande**
- **Liste des organismes nationaux reconnus**
- **Lien vers le formulaire de dépôt en ligne** : <https://forms.office.com/r/4cpdCZ9B5B>

PROCESSUS DE DEMANDE



AVANT L'ACTIVITÉ

1. Demande d'admissibilité

- **Délai** : au moins 10 jours ouvrables avant le début de l'activité (aucune demande rétroactive).

Note : le délai de traitement des demandes soumises durant la période estivale pourrait aller jusqu'à 30 jours et aucun traitement de demandes ne sera fait entre le 15 décembre 2025 et le 9 janvier 2026.

- **Programme en mode continu** : il n'y a pas de limites de demandes par organisation.
- **Soumission** : via le [formulaire en ligne](#) uniquement
- **Traitement des demandes d'admissibilité** : par ordre de réception selon les critères mentionnés dans la section *ADMISSIBILITÉ*, et jusqu'au 31 mars 2027.

Important : La demande d'admissibilité sert à vérifier si le projet respecte les balises du programme. Si admissible, une reddition de compte est requise pour compléter la demande de soutien financier. L'admissibilité ne garantit pas l'octroi d'un soutien.

2. Confirmation d'admissibilité

- **Délai** : dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- **Réponse** : lettre envoyée par courriel.

APRÈS L'ACTIVITÉ

3. Reddition de compte

Important : la reddition de compte est obligatoire pour compléter une demande de soutien financier. Un soutien financier ne peut être octroyé qu'une fois cette reddition de compte reçue et validée.

- **Délai** : au plus tard 30 jours après la fin de l'activité.
- **Preuves justificatives** : les 6 documents ci-dessous sont exigés.



Documents exigés	Détails
Formulaire de bilan	Lien vers le formulaire de bilan (comprenant le lien pour le dépôt de documents)
Preuve de participation	Fournir une preuve d'inscription, des résultats de compétition, une preuve de location ou de réservation d'un lieu, etc.
Photo	Fournir une ou des photo(s) du groupe durant l'activité.
Factures	Fournir toutes les factures liées aux frais de transport indiquant la date et le nom de l'organisation (factures de location, facture d'essence, etc.).
Formulaire de dépôt direct	Remplir le formulaire de dépôt direct : lien vers le formulaire
Spécimen de chèque	Fournir un spécimen de chèque.

Note : tous les documents originaux doivent être conservés durant une période de trois ans, afin de permettre à SLIM d'effectuer toute vérification en rapport avec l'aide financière accordée sur demande du MEQ.

- **Analyse :** par ordre de réception de l'ensemble des documents, jusqu'au 31 mars 2027 ou jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles.
- **Octroi d'un soutien financier :** conditionnel aux pièces justificatives fournies respectant les critères du programme et à la disponibilité des fonds.
- **Priorisation :** dans l'éventualité d'un gros volume de demandes simultanément, une **priorisation** sera appliquée.

Critères	Ordre de priorité (peu importe la date de la demande)
Type d'activité	1) Activités récréatives hors de la pratique sportive (loisir, plein air, culture, etc.); 2) Activités sportives de niveau récréatif; 3) Activités sportives de niveau compétitif.
Clientèle visée	1) Jeunesse : les personnes participant à l'activité sont âgées de 17 ans et moins; 2) Jeunesse : les personnes participant à l'activité sont des étudiant-e-s-athlètes âgées entre 18-25 ans; 3) Mixte : l'âge des personnes participant à l'activité varie avec une prédominance des jeunes; 4) Adulte : les personnes participant à l'activité sont âgées de 18 ans et plus et ne sont pas étudiant-e-s-athlètes.

4. Confirmation du soutien financier

- **Délai :** dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la reddition de compte complète.
- **Réponse :** lettre envoyée par courriel
- **Montant :** maximum de 80% des frais de transport et 10 000\$/année (avril-mars) par organisation.

Important : SLIM ne peut s'engager à soutenir financièrement tous les projets.

APRÈS LA CONFIRMATION D'UN SOUTIEN FINANCIER

5. Visibilité

- **Délai :** 10 jours ouvrables après la réception de la confirmation de soutien financier.
- **Options :** gabarit fourni ou visuel personnalisé.
- **Envoi :** une capture d'écran ou du document lié à la publication de remerciements

Utilisation du gabarit (pas d'approbation)	Utilisation d'un autre visuel (approbation requise)
● Utiliser le gabarit fourni en y insérant une photo des personnes participant à l'activité à l'activité. Le gabarit est disponible au lien suivant. ● Faire la mention de @sportloisirmontreal dans la publication comprenant le gabarit.	● Ajouter la bannière des logos de SLIM et du MEQ sur votre visuel, disponible sur notre site internet. ● Envoyer une demande d'approbation qui sera traitée de manière confidentielle à communication@sportloisirmontreal.ca. ● Faire la mention de @sportloisirmontreal dans la publication comprenant le visuel approuvé.

6. Versement du soutien financier

- **Délai** : au plus tard 30 jours après la réception de tous les documents pour la reddition de compte
- **Modalité** : 1 seul versement, aucun versement d'avance ne sera effectué.

Éléments utilisés dans le calcul du montant de soutien financier

- Le **type de véhicule** (le transport collectif est privilégié dans un souci d'écoresponsabilité)³.
- Le **nombre de personnes participant à l'activité** et l'équipement à transporter.
- La **distance parcourue** entre le siège social de l'organisation et le lieu de l'activité (via Google Maps) arrondie à la tranche forfaitaire la plus proche (par paliers de 25 km).

Km à l'aller seulement	Voiture personnelle	Voiture en location	Minifourgonnette en location	Minibus en location	Autobus en location	Billets autobus/train
Nb de personnes	7 et -	7 et -	6-8	8-22	22 et +	Tarif individuel ou de groupe Jusqu'à 125 \$ par pers.
Taux au km	0.635\$	1,00\$	1,50\$	3,50\$	5,00\$	
200 km	200 \$	350 \$	500 \$	1 000 \$	1 600 \$	
300 km	300 \$	500 \$	800 \$	1 600 \$	2 400 \$	
400 km	400 \$	650 \$	1 000 \$	2 200 \$	3 200 \$	
500 km et +	1 000 \$	1 200 \$	2 000 \$	4 500 \$	6 500 \$	

Note : Ces balises correspondent aux montants maximums qui peuvent être accordés par véhicule et représentent une estimation du soutien financier possible. Ces montants ne sont pas garantis.

ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATION DÉPOSANT LA DEMANDE

- **Aviser SLIM rapidement lors du report ou l'annulation de l'activité** : aucun soutien financier ne sera accordé ou versé et le montant ne peut pas être transféré à un autre événement.
- **Réaliser le transport tel que décrit dans la demande d'admissibilité** : toute modification majeure affectant le caractère de la demande doit être approuvée au préalable par SLIM.
- **Soumettre une reddition de compte** complète à SLIM dans les **30 jours suivant la date de fin de l'activité**. Aucune nouvelle demande ne sera acceptée en cas de retard.
- **Assumer au minimum 20 % du coût total du transport** : le calcul du montant octroyé sera effectué selon les pièces justificatives réelles. Aucune soumission ne sera considérée.
- **Déclarer toute autre demande de subvention** soumise au ministère de l'Éducation pour le même transport, et en communiquer les résultats à SLIM, même s'ils sont postérieurs à l'octroi du soutien.
- **Mentionner la contribution du ministère de l'Éducation et de SLIM** dans tous les supports promotionnels (documents, publicités, site internet, événements publics, etc.).
- **Assurer l'encadrement et la sécurité des personnes mineures participant à l'activité** :
 - **Règle de deux** : deux personnes déléguées doivent être présentes en tout temps avec des personnes mineures participant à l'activité.
 - **Vérification des antécédents judiciaires** : fortement recommandée, mais sous la responsabilité de l'organisation faisant la demande.
 - **Permis de conduire valide** : les responsables doivent s'assurer que les délégué·e·s disposent d'un permis valide.

Pour **toutes questions concernant ce programme**, veuillez contacter :

Sport et Loisir de l'île de Montréal à slim@sportloisirmontreal.ca

³ **Transport en groupe obligatoire** : une personne responsable (équipe, club ou organisme) ne peut pas faire de demande distincte pour un autre moyen de transport que celui choisi par son groupe.

ANNEXE A – ORGANISMES NATIONAUX RECONNUS

FÉDÉRATIONS SPORTIVES DU QUÉBEC RECONNUES PAR LE MEQ	
Association de taekwondo du Québec	Fédération québécoise de biathlon
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	Fédération québécoise de boxe olympique
Association Québec snowboard	Fédération québécoise de course d'orientation
Association québécoise d'aviron	Fédération québécoise de dynamophilie
Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux	Fédération québécoise de golf
Association sportive des sourds du Québec	Fédération québécoise de handball olympique
Association sportive des aveugles du Québec	Fédération québécoise de hockey sur glace
Badminton-Québec	Fédération québécoise de kin-ball
Baseball Québec	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Cheval Québec	Fédération québécoise de pickleball
Curling-Québec	Fédération québécoise de ski acrobatique
Danse Sport Québec	Fédération québécoise de tir
Eau Vive Québec	Fédération québécoise des sports cyclistes
Fédération Auto-Québec	Fédération québécoise d'ultimate
Fédération d'escrime du Québec	Football-Québec
Fédération de basketball du Québec	Judo-Québec
Fédération de cheerleading du Québec	Karaté Québec
Fédération de crosse du Québec	Natation artistique Québec
Fédération de gymnastique du Québec	Olympiques spéciaux Québec
Fédération de lutte olympique du Québec	Parasports Québec
Fédération de natation du Québec	Patinage Québec
Fédération de netball amateur du Québec	Plongeon-Québec
Fédération de patinage de vitesse du Québec	Regroupement des Quilles du Québec
Fédération de pétanque du Québec	Ringuette Québec
Fédération de rugby du Québec	Ski de fond Québec
Fédération de soccer du Québec	Ski Québec alpin
Fédération de skateboard du Québec	Société de sauvetage du Québec
Fédération de tennis de table du Québec	Softball-Québec
Fédération de tir à l'arc du Québec	Télémart Québec
Fédération de voile du Québec	Tennis Québec
Fédération de water-polo du Québec	Triathlon-Québec
Fédération des sports à quatre murs du Québec	Volleyball Québec
Fédération québécoise de ballon sur glace	

ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR RECONNUS PAR LE MEQ

Association des camps du Québec	Fédération québécoise de philathélie
Association des parcs régionaux du Québec	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Association des scouts du Canada	Fédération québécoise des activités subaquatiques
Association québécoise du loisir pour personnes handicapées (AQLPH)	Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
Cheval Québec	Fédération québécoise des clubs de Scrabble francophone
Clubs 4-H du Québec Inc.	Fédération québécoise des échecs
Fédération de l'âge d'or du Québec	Fédération québécoise du canot et du kayak
Fédération des astronomes amateurs du Québec	Fédération québécoise du loisir en institution
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec	Radio amateur du Of Québec inc.
Fédération de la voile du Québec Ltée	Regroupement Québec oiseaux
Fédération québécoise de camping et caravaning	Société des fêtes et festivals du Québec
Fédération québécoise de kite	Société québécoise de spéléologie
Fédération québécoise de la marche (Rando Québec)	Vélo Québec association

ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR RECONNUS PAR LE MEQ ET LIÉS AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Alliance des chorales du Québec
Association des cinémas parallèles du Québec
Association québécoise des loisirs folkloriques
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
Fédération québécoise des sociétés de généalogie
Fédération québécoise du théâtre amateur
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
ACLAM (Secondaire en spectacle)

